

DocuWare PDP/PA –
Plateforme agréée par l'Etat.

Le calendrier de la réforme

L'article 91 de la loi de finances pour 2024 fixe un nouveau calendrier du passage à la facturation électronique des entreprises :



Grandes entreprises et ETI

Plus de 250 salariés ou plus de 50 millions € et CA.

1er Septembre 2026

Réception

Émission

1er Septembre 2027



PME et TPE

Moins de 250 salariés (PME) et moins de 50 salariés et/ou CA <50 millions €.

Réception

Émission

Quelles sont les opérations concernées par la facturation électronique ?

La facturation électronique concerne l'ensemble des opérations d'achats et de ventes de biens et/ou de prestations de services réalisées entre des entreprises établies en France qui sont assujetties à la TVA dès lors qu'il s'agit d'opérations dites domestiques, c'est-à-dire qu'elles concernent le territoire national.

Rappel des objectifs de la réforme

Qui est concerné ?

Toutes les entreprises assujetties à la TVA, établies en France, quelle que soit leur taille. Chaque entreprise devra **utiliser une PDP/PA** pour l'émission et la réception de ses factures.

C'est quoi, le E-invoicing?

Obligation de Facturation électronique entre entreprises B2B (sous format UBL, CII, Factur-X). Les données de facturation seront transmises à l'administration fiscale + retour des statuts du cycle de vie de la facture.

C'est quoi, le E-Reporting?

Obligation de déclaration des données de transaction B2C et B2B international. Reporting sur les données de paiement (encaissement) des prestations de services.

Qu'est ce qui va changer avec la loi ?

Concrètement, il ne sera plus possible pour les entreprises de s'envoyer des factures entre elles : elles devront impérativement passer par une plateforme de dématérialisation partenaire (PDP) appelée également Plateforme Agréée (PA) par l'Etat.



Le rôle de la PDP ou Plateforme Agréée par l'Etat (PA) :

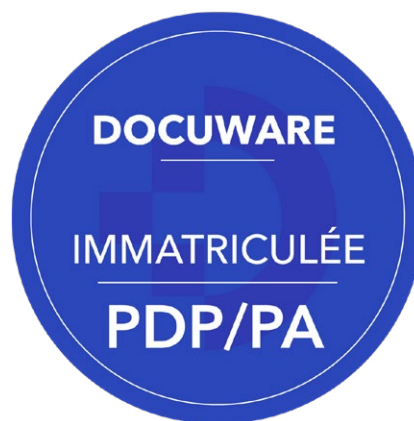
- Émission, transmission, réception de la facture électronique du fournisseur au client.
- Extraction et transmission de certaines données de la facture à l'administration fiscale (par exemple, identification du fournisseur et du client, montant HT de l'opération, montant de la TVA due, taux de TVA appliqué ...);
- Transmission de données de transactions qui ne font pas l'objet d'une facture électronique à l'administration ;
- Transmission des données de paiement pour l'ensemble des opérations.

DocuWare : une plateforme de dématérialisation partenaire immatriculée et agréée par l'Etat.

DocuWare est un acteur reconnu mondialement, leader dans la gestion électronique de documents et l'automatisation des flux de travail depuis plus de 35 ans.

Bénéficiant d'une expertise reconnue sur le marché de la GED/ECM auprès de près de 20000 clients dans plus de 110 pays, DocuWare dispose d'une forte expertise dans la gestion des flux entrants, en particulier sur la dématérialisation des factures.

Afin d'accompagner ses clients dans la transition vers la facturation électronique obligatoire, DocuWare est immatriculé Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) ou plateforme agréée (PA).



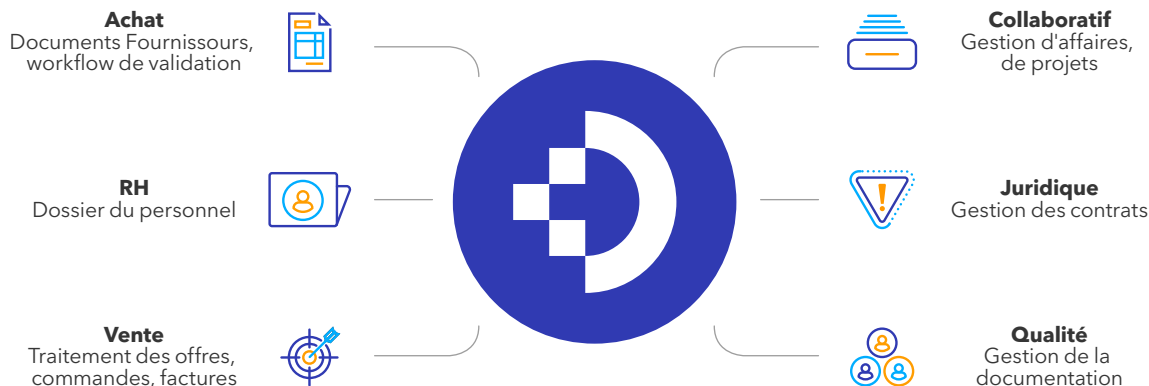
DocuWare : le socle central de votre gestion documentaire

DocuWare ne se contente pas d'offrir une solution conforme à la réglementation. Notre solution de GED transverse accompagne les entreprises dans la dématérialisation et l'automatisation de leurs processus docu-

mentaires au sens large : achats, comptabilité, ventes, qualité, RH, juridique... Des cas d'usage divers dans tous les secteurs d'activité, quelle que soit la taille des entreprises.



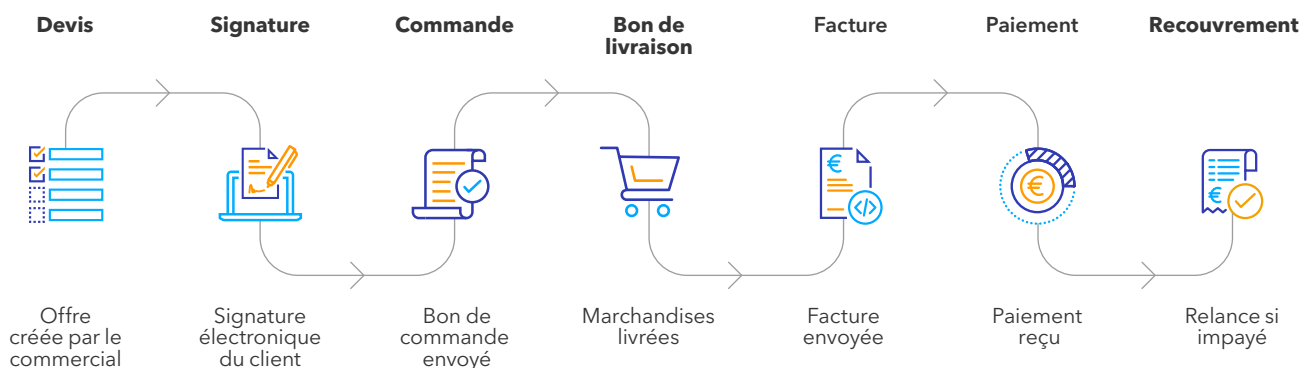
L'offre DocuWare



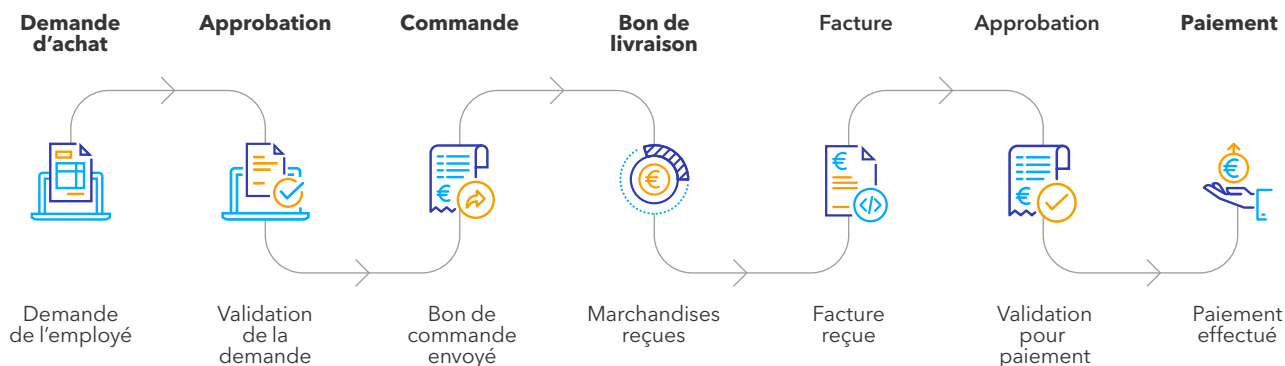
Les atouts de DocuWare :

- **Certification et conformité** : DocuWare répond à toutes les exigences réglementaires françaises et européennes en matière de facturation électronique. Notre solution est certifiée NF203 CCFN sur le coffre-fort numérique, garantissant ainsi une confidentialité et une sécurité maximales pour tous vos documents.
- **Sécurité optimale** : vos documents bénéficient d'un stockage sécurisé, d'une traçabilité complète et d'une conservation légale.
- **Interopérabilité** : DocuWare s'intègre facilement à vos systèmes existants grâce à des connecteurs standards et des API flexibles.
- **Expérience utilisateur** : Interface moderne, workflows automatisés et accès mobile facilitent le quotidien de vos collaborateurs.
- **Accompagnement sur-mesure** : DocuWare vous propose un support dédié en 24/5. Notre puissant réseau de partenaires intégrateurs, présent sur l'ensemble du territoire vous accompagne dans la mise en oeuvre de votre projet de dématérialisation

Facture sortante



Facture entrante



Les bénéfices de la facturation électronique pour votre entreprise :

- ✓ **Des gains de temps substantiels** : 1 jour de travail par semaine en moyenne constaté chez nos clients
- ✓ **Des économies réalisées** : 5 euros par facture dématérialisée en moyenne.
- ✓ **Une amélioration de votre trésorerie**
- ✓ **Une démarche éco-responsable avec l'abandon du papier**



RICOH
imagine. change.

"DocuWare nous a fait économiser l'équivalent d'une journée par semaine dans le traitement et la validation de nos factures. Fini la pile de papier qui s'amoncelle sur le bureau en arrivant le matin!"

